



Sommaire

Informations Générales

- Le mot du jardinier
- SAFO conférence sorcellerie
- COUR Gauthier – Chiens interdits
- Inscriptions sur les listes électorales
- Du nouveau sur le Marché
- Un roman sur Chilleurs aux bois
- Notre Centenaire

Manifestations

- 17 juin 2017
- 13 et 14 juillet
- 13 août
- Remise des dictionnaires aux CM2

Travaux

- ZAC des Tirelles
- Eclairage public Allée du Muguet
- Réfection rue de la Gervaise
- Restauration mur du Cimetière

Extraits de conseil

- PV du 06 04 2017
- PV du 1er 06 2017
- PV du 29 06 2017
- PV du 30 06 2017

Associations

- ACAC - Bibliothèque et Club Photo
- AMICALE DES ANCIENS
- AMIS DE L'ORGUE
- CLUB INFORMATIQUE DE CHILLEURS
- COC FOOT
- COC DANSE
- GV Rentrée 2017 et AG
- FAMILLES RURALES Savoir Faire

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Les parachutistes ont sauté sur CHILLEURS ! En ce samedi 17 juin, devant plusieurs centaines d'entre nous, un groupe d'une vingtaine d'hommes et de femmes venus pour certains de très loin, ont sauté dans les prés de Plaimbert. Ces sauts étaient organisés en mémoire des soldats anglais qui furent parachutés dans notre secteur en 1944. Parmi eux, Leslie PACKMAN, fut capturé et exécuté à proximité du château de Chamerolles par les Allemands. Le 17 juin, James IRVINE, son petit-fils, faisait partie de ce groupe de parachutistes et c'est avec beaucoup d'émotion qu'il assista en compagnie de son frère et de sa mère, fille de Leslie PACKMAN, à la cérémonie organisée au monument des Chataigniers, en mémoire de son grand père dont le nom est inscrit sur la stèle.

Le lendemain, à l'occasion de la célébration de l'appel du 18 juin 1940, tous trois nous ont accompagnés au cimetière où repose Leslie PACKMAN. C'était la première fois que sa fille venait se recueillir sur la tombe de son père. Beaucoup d'émotion là aussi et c'est avec regret que James est reparti aux Etats-Unis où il réside et son frère et sa mère en Angleterre. Nous les remercions infiniment de leur présence et espérons les revoir au plus vite.

Quelques mots pour souligner le travail de la Commission Animation qui avait organisé les fêtes des 13 et 14 juillet. Le cochon grillé a attiré plus de 170 convives le soir dans le parc de la Cour Gauthier et les danseurs ont pu s'y retrouver jusque tard dans la nuit. Le lendemain, le goûter républicain a permis de rassembler plus de 200 personnes, accompagnés des musiques de l'Avenir et des Echos de Chamerolles. Un moment de recueillement a été observé en mémoire de notre ancien chef des pompiers, Gilles GILET, qui nous a quitté il y a déjà un an.

Petits et grands, je vous souhaite une très bonne rentrée.

Gérard LEGRAND



La rubrique du jardinier

QUEL ÉTÉ bien compliqué : Entre le froid et le chaud, la pluie et la sécheresse.

Faut-il arroser, ne pas arroser ? Méfiance car il peut pleuvoir beaucoup sans pour autant arroser efficacement les jardinières remplies de fleurs. Elles peuvent être également à l'abri d'un mur.

Quelques conseils pour faire face aux plantes indésirables du jardin.

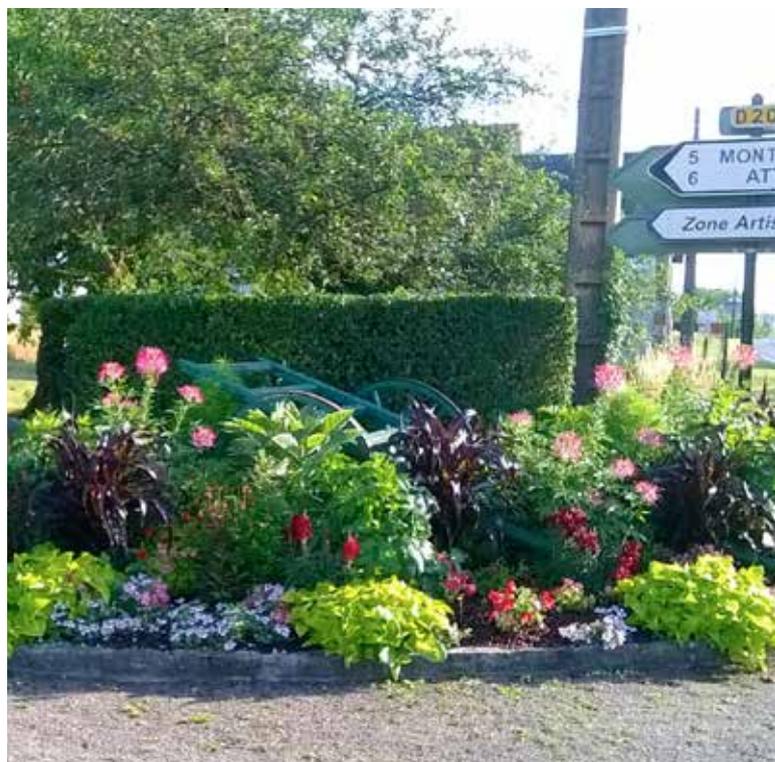
Par exemple vous connaissez tous le liseron et ses racines longues, longues... ou le chardon...

Le plus efficace est l'arrachage pour ne pas laisser le temps à la plante de fleurir et de grainer. Rien de bien miraculeux me direz-vous.

Vous pouvez également, lorsque la récolte de certains légumes est terminée dans le potager :

- mettre une bâche noire dessus pour l'étouffer et la dessécher,
- ou semer de l'engrais vert qui concurrencera le liseron et le découragera un temps soit peu. Par exemple : le trèfle, la moutarde, la phacélie, etc.... Vous trouverez ces produits au rayon graines.

Surtout évitez le passage de la fraise qui coupe les racines de liserons en mille morceaux qui les fait se multiplier.



10 ans déjà

que nous nous sommes engagés dans la charte

Zéro pesticide



Depuis le 1er janvier toutes les communes sont tenues de ne plus utiliser de pesticides. Nous avons une grosse avance sur certaines car notre démarche a été volontaire. Une grande majorité d'entre vous se sont habitués. Nous faisons ce que nous pouvons pour entretenir correctement la commune et les mentalités changent. Tout cela pour dire qu'il y a plus grave que des mauvaises herbes ou plutôt des **herbes folles.....**

Tout le service ESPACE VERT vous souhaite une bonne rentrée.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre et remplir les conditions suivantes : être domicilié sur la Commune, être majeur et de nationalité française. Pour les nouveaux arrivants sur la commune, l'inscription n'est pas automatique.

Dans tous les cas, il suffit de se présenter en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile avant le 31 décembre.

Pour ceux et celles qui sont déjà inscrits et qui ont changé d'adresse au cours de l'année, vous devez venir en Mairie faire la demande de changement. Cela ne se fait pas automatiquement.

Bientôt un roman sur Chilleurs

L'écrivain Dom's TOY des éditions FONTEN a choisi notre Commune comme lieu de déroulement du roman policier qu'il va écrire.

Il a passé deux jours sur notre Commune à la recherche d'anecdotes la concernant. C'est d'ailleurs l'originalité du nom de Chilleurs aux Bois qui a orienté le lieu de son histoire.

Du nouveau sur le Marché

Nous souhaitons la bienvenue à nos deux nouveaux commerçants sur notre marché du jeudi matin : Mme GERMANY et ses produits antillais (acras de morue, rougaille, boudins antillais..) et M CLUZEL et ses pizzas cuites au feu de bois.

100 ans

Il y a 100 ans naissait sur notre Commune Madame POTTEAU née VALLEE Fernande. Elle est née le 28 août 1917 à Chilleurs-aux-Bois et réside toujours dans notre village.

« la sorcellerie dans nos régions »

Nous vous invitons le dimanche 29 octobre à 15h, dans la Grande Halle du Château de Chamerolles, à une conférence passionnante sur la sorcellerie, organisée par la Société des Amis de la Forêt d'Orléans (SAFO) avec le soutien du département du Loiret et de la Commune de CHILLEURS AUX BOIS.

Renseignements : 02 38 39 84 66 (Château de Chamerolles)

Tarif adulte : 8 € - Tarif réduit : 5 €

Tarif réduit (5 €) pour les adhérents SAFO à jour de leur cotisation (possibilité d'adhérer à la SAFO sur place).

Château de Chamerolles
Promenade des parfums

**LA SORCELLERIE
DANS NOS RÉGIONS**

**29 octobre 2017 • 15 h
à Chilleurs-aux-Bois**

**Conférence
de Colette Arnould**
Docteur de l'université Panthéon
Sorbonne, professeur de philosophie

Organisée par la Société des Amis
de la Forêt d'Orléans (SAFO)

Renseignements 02 38 39 84 66

WWW.CHATEAUCHAMEROLLES.FR
WWW.LOIRET.FR

Loiret
votre Département

SAFO

Interdiction des chiens dans le parc de la Cour Gauthier

Suite à des incidents récurrents entre des chiens non tenus en laisse dans le parc de la Cour Gauthier et des enfants en bas âge, ainsi que la présence de trop nombreuses déjections canines dans l'enceinte de celui-ci, le parc sera prochainement interdit aux chiens, même tenus en laisse.

Nous nous excusons par avance de devoir pénaliser l'ensemble des personnes fréquentant ce parc à cause du manque de civisme de certains individus. Mais pour des mesures de sécurité aucun chien ne sera admis dans le parc.

Merci de votre compréhension.



Le samedi 17 juin, les parachutistes ont sauté sur Chilleurs !

Moment privilégié suivi par plusieurs centaines de personnes, des parachutistes de toutes nationalités, dont James IRVINE, petit-fils de Leslie PACKMAN, fusillé à Chamerolles en 1944, ont sauté sur les terres de Plaimbert. Une cérémonie d'hommage, très émouvante, a ensuite eu lieu au monument des Chataigniers.

Le lendemain, au monument aux morts du cimetière, certains d'entre eux étaient encore présents pour assister à la commémoration de l'appel du 18 juin 1940 du Général DE GAULLE. Encore un moment chargé d'émotion puisque c'était la première fois que la fille de Leslie PACKMAN, accompagnée de ses deux fils, venait se recueillir sur la tombe de son père.

Voici quelques témoignages de ces parachutistes suite aux sauts du 17 juin sur Chilleurs-aux-Bois

« J'ai vraiment apprécié le fait d'être présent afin d'honorer la mémoire des membres du SAS et des résistants de la région qui ont combattu ensemble la barbarie nazie [...]. Un grand merci à tous les habitants de Chilleurs qui ont été si accueillants, notamment les employés de la boulangerie, le patron de l'Escale qui nous a reçus si chaleureusement, et celui du Relais Fleuri, ancien parachutiste lui-même ».

Stewart MCPHERSON (Ecosse)

«Après avoir sauté de l'avion, j'ai pu voir un très grand nombre d'habitants rassemblés sur le chemin derrière les barrières. Ils ont applaudi avec ferveur chacun d'entre nous [...]. Après les sauts, nous avons assisté à la cérémonie commémorative dans les bois, aux châtaigniers. Ce fut très émouvant de réaliser à quel point ces événements étaient toujours ancrés dans la mémoire des présents, certains étant certainement enfants au moment des faits [...]».

Un grand merci à tous.

Iain RODGERS (Angleterre)

« J'ai eu le grand honneur, en compagnie de mes camarades venus tout spécialement de sept pays différents, de rendre hommage à mon grand-père Leslie Herbert William PACKMAN, et à ses amis de l'escadron D 1st SAS tombés à Chilleurs-aux-Bois en août 1944, tout comme les résistants du village. Ce jour restera gravé dans ma mémoire d'autant que nous avons sauté sur la zone Hermit, là même où mon grand-père et ses amis furent parachutés en juin 1944 ; la foule nombreuse nous a réservé un accueil incroyable. De plus, la présence de mon frère Andy et de ma mère, June – qui fêtait ce jour-là ses 75 ans, a encore accru ma vive émotion. Je remercie très sincèrement toutes les personnes nous ayant rejoints et épaulés, qui ont fait en sorte que ces parachutages rappellent à tous le sacrifice de ces jeunes hommes courageux, quelle que fut leur nationalité, qui ont donné leur vie pour la paix.

We will remember them ».

James IRVINE (Floride, Etats-Unis)



Fête Nationale

les 13 et 14 juillet

Cette année la commission animation communale, en partenariat avec l'association l'Avenir, a organisé le dîner champêtre du 13 juillet au soir.

Le parc de la Cour Gauthier a accueilli 170 convives qui se sont régalez avec le fameux cochon grillé.

Après une retraite aux flambeaux où nous avons distribué beaucoup de lampions, nous avons pu admirer un sublime feu d'artifice.

« Nous tenions à rétablir la vérité sur le départ précoce du feu d'artifice. En effet, des imbéciles malintentionnés ont coupé l'éclairage public. Or, la coupure correspond au signal pour les artificiers du lancement du feu d'artifice. Nous tenions à nous excuser pour le désagrément occasionné. »

Cet incident n'a pas nui à la soirée dansante qui s'est poursuivie dans le parc de la Cour Gauthier jusqu'à tard dans la nuit.

Le goûter républicain a connu un franc succès avec plus de 220 participants réunis à l'ombre des grands arbres. La participation du Club Photo, qui avait mis en place un studio, a permis à tous ceux qui le souhaitaient de repartir avec leur photo.

La revue des Sapeurs-Pompiers a permis d'avoir un souvenir marqué pour Gilles GILET qui nous a quitté trop brutalement l'année dernière.

Les musiques de l'Avenir et des Echos de Chamerolles ont accompagné cette journée. Les animations offertes ont ravi grands et surtout petits,



Cérémonie du 13 août :

Une nombreuse assistance était présente lors de la commémoration du 73^{ème} anniversaire du Souvenir à la mémoire des fusillés du maquis de Chilleurs aux bois, morts pour la France le 13 août 1944, et c'est avec une grande émotion que tous ont partagé les différents témoignages.



Remise des dictionnaire aux CM2 :

Le lundi 3 juillet, Monsieur le Maire a remis aux enfants de CM2 un dictionnaire Français/Anglais pour leur départ en 6ème au collège



Rue de la Gervaise :

Un renforcement de la chaussée a été réalisé sur cette voie.

**Le mur du cimetière, rue des Merisiers.:**

La réfection du dessus du mur a été réalisé au cours de l'été.

**Renforcement de l'éclairage public, allée du Muguet.**

2 candélabres viennent d'être posés sur cette voie qui ne disposait pas d'éclairage entre la Grande Rue et la place des Myosotis.

*La ZAC des Tirelles*

Les constructions se poursuivent dans la ZAC des Tirelles.

A ce jour, 29 dépôts de permis de construire ont déjà été déposés.

*Nos projets en cours***Entrée Sud de Chilleurs (coté Loury) :**

Une étude est en cours pour réduire la vitesse ainsi que pour sécuriser les accès par les rues du Moulin et du Pied Boiteux

Route de Neuville :

Le projet de pose de bordures de trottoirs vient d'être lancé entre le carrefour de la Mairie, Grande Rue, et la rue des Tirelles



Reunion ordinaire du jeudi 6 avril 2017

Taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal, au vu des prévisions budgétaires de l'année 2017, en particulier la baisse de la Dotation Globale Forfaitaire attribuée par l'Etat, et après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux d'imposition de 2 %.

Les taux d'imposition sont fixés comme suit pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 12,25 %
- Taxe foncière (bâti) : 20,23 %
- Taxe foncière (non bâti) : 40,75 %

Accompagnement de la Gendarmerie pour la mise en œuvre du projet de Vidéo protection

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'entretien avec le référent sureté de la gendarmerie, en prévision de la réalisation du projet de vidéo-protection, initié par la délibération en date du 21 juillet 2016, autorisant la réalisation d'une étude.

Sa mise en place intègre plusieurs étapes qui nécessitent un accompagnement, soit de la part de la sureté du Groupement de Gendarmerie du Loiret, soit d'un bureau d'étude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite l'accompagnement de la Gendarmerie du Loiret, pour l'ensemble des démarches liées à la mise en œuvre du projet de vidéo protection.

Mise en place du nouveau Régime Indemnitare au 1er mai 2017

Le régime indemnitaire actuel des agents municipaux avait été fixé par délibération du conseil Municipal en date du 11 octobre 2011. Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé dans la Fonction Publique de l'Etat un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet et à concerner à terme tous les fonctionnaires.

Après avis de la Commission Technique Paritaire (CTP) en date du 28 mars 2017, il est proposé au conseil municipal de reporter la mise en place du RIFSEEP au 1er mai 2017, et d'apporter les modifications prenant en compte les remarques du CTP.

Le RIFSEEP sera attribué aux agents titulaires et stagiaires de la collectivité et se compose de 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- Le Complément indemnitaire

Reunion ordinaire du jeudi 1er juin 2017

Prise en charge de l'assurance relative à la cérémonie du 17 juin 2017 (Sauts en parachute)

Monsieur le Maire informe le Conseil que les membres du groupe PATHFINDER vont effectuer le samedi 17 juin 2017 des sauts en parachute en uniforme d'époque. A cette occasion, une cérémonie de dépôt de gerbes aura lieu à la stèle des Châtaigniers, à Gallerand. Monsieur le Maire indique que les frais liés à l'opération (avion, assurance...) sont pris en charge dans leur intégralité par les parachutistes et membres de l'association.

Conscient du coût de cette opération, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de prendre en charge le coût de l'assurance de la manifestation aérienne souscrite auprès de la compagnie ATLANTAS, n° de police 2017/30027, soit 222 €.

Avenant n° 3 au marché de travaux d'aménagements de sécurité à Gallerand

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le montant du marché initial des travaux d'aménagements de sécurité à Gallerand qui s'élève à 37 130 € H.T., soit 44 556 € T.T.C.

Après validation des avenants 1 et 2, le montant du marché est monté à 41 330 € H.T., soit 49 596 € T.T.C.

Après la visite sur place des services du Conseil Départemental, quelques travaux supplémentaires sont à prévoir tels que la pose de bornes podotactiles.

Le coût des prestations supplémentaires s'élève à la somme de 1 700 € H.T., soit 2 040 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de prendre en charge ces compléments de travaux, et l'avenant n° 3 à passer avec EXEAU T.P. pour un montant de 1 700 € H.T., soit 2 040 € T.T.C., ce qui amène le montant du marché à 43 030 € H.T., soit 51 636 € T.T.C.

Étude d'Aménagement de l'entrée Sud du Bourg sur la RD 2152 et de la Route de Neuville

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les propositions des cabinets d'études relatives aux aménagements de l'entrée Sud du bourg, sur la RD 2152, et de la Route de Neuville aux Bois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte les propositions d'honoraires établies par ORLING, mieux disante, pour un montant de 8 930,00 € HT soit 10 716,00 € TTC pour l'entrée Sud du bourg, et de 4 560,00 € HT soit 5 472,00 € TTC pour la route de Neuville.

Fonds d'Aide à la voirie Communale pour l'exercice 2017 - Aménagement de l'entrée Sud du Bourg sur la RD 2152

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des opérations éligibles et prioritaires au titre du Fonds d'Aide à la Voirie Communale pour l'exercice 2017.

La Commune a fait réaliser en septembre 2015 un audit de sécurité de la traversée du bourg en partenariat avec le Conseil Départemental du Loiret. Parmi les différentes propositions, l'aménagement de l'entrée Sud du bourg par la RD 2152 semble une des opérations les plus urgentes.

Le montant des travaux s'élève à 160 092,00 € HT, dont 63 632,00 € HT en première tranche, et 96 460,00 € HT en seconde tranche.

Dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal 2017, le Conseil Départemental a décidé d'accorder une subvention de 41 749 € (soit 25 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental du Loiret, au titre de l'année 2017, au taux de 6 % du montant du projet soit 9 606 € HT et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Révision des tarifs des services pour l'année scolaire 2017 – 2018

Les tarifs des services scolaires sont fixés à compter de la prochaine rentrée scolaire comme suit :

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

(4 séquences possibles dans la journée)

Le matin à partir de 7 h 30

Le soir, pour les maternelles :

De 15 h 45 jusqu'à 16 h 45

De 16 h 45 à 17 h 30 avec goûter

De 17 h 30 à 18 h 30

Le soir, pour les élémentaires :

De 15 h 55 jusqu'à 16 h 45

De 16 h 45 jusqu'à 17 h 30 avec goûter

De 17 h 30 jusqu'à 18 h 30

Tarifs selon le quotient familial (CAF et MSA) et pour chaque séquence :

Quotient familial inférieur à 700 € : 1,80 €

Quotient familial de 700 à 1 200 € : 2,10 €

Quotient familial supérieur à 1 600 € : 2,20 €

Le service est facturé au nombre de séquences (Précision : Toute séquence commencée est due en totalité).

Pénalité pour un retard au-delà de 18 h 30 : 5,00 €

Pénalité à compter du 3ème retard au-delà de 18 h 30 : 35,00 €

Pénalité pour les enfants sans dossier d'inscription : 10,00 €

RESTAURANT SCOLAIRE :

Prix par repas enfant : 3,45 €

Prix par repas adulte : 4,90 €

Facturation forfaitaire pour 3 ou 4 repas / semaine, par période scolaire (avec remise de 2 repas, soit 6,90 € par période)

Facturation en début de période

Pénalité par repas non inscrit 48 h à l'avance : 5,00 €

Pénalité par repas pour enfant sans dossier : 10,00 €

TAP :

2,00 € par séance

Facturation forfaitaire par période scolaire suivant le nombre de journées de TAP organisées par la Commune suivant l'échéancier ci-après :

- 28 € de septembre à décembre

- 26 € de janvier à avril

- 16 € de mai à juillet

Tarif occasionnel : 4 € la séance

ÉTUDE SURVEILLÉE :

Forfait de 51 € par période scolaire pour 3 études par semaine

(lundi, mardi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45)

Forfait de 34 € par période scolaire pour 2 études par semaine

(lundi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45)

Rappel : Les périodes scolaires sont définies ainsi :

- de la rentrée de septembre aux vacances de Noël,

- de la rentrée de janvier aux vacances de printemps,

- des vacances de printemps aux vacances d'été.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte les tarifs indiqués ci-dessus et valide les règlements s'appliquant aux services d'accueil périscolaire, de restauration, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de l'étude surveillée.

Réunion ordinaire du jeudi 29 Juin 2017

Réévaluation des tarifs du service de l'eau à compter du 1er août 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de réviser les tarifs à compter du 1er août 2017 et fixe les barèmes suivants :

- Prix du m3 d'eau : 1,11 € H.T.

Forfait annuel de location de compteur :

Ø 15 =	16,20 € H.T.
Ø 20 =	20,76 € H.T.
Ø 25 =	39,84 € H.T.
Ø 32 =	46,44 € H.T.
Ø 40 =	56,64 € H.T.
Ø 50 =	68,28 € H.T.

Frais d'accès au réseau à appliquer pour les demandes de raccordement

Maison individuelle = 420,00 € H.T

Logement locatif = 620,00 € H.T

Habitations dont le réseau d'eau potable et le branchement ont été réalisés par un lotisseur ou un aménageur = 300,00 € H.T.

Ce forfait comprend la fourniture et l'installation du compteur d'eau dans la borne de comptage en attente ainsi que les frais administratifs liés à cette demande.

Frais d'intervention sur branchement

Pour fermeture = 40,00 € H.T

Pour ouverture = 40,00 € H.T

Redevance Assainissement - Année 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition du tarif de la part communale de la redevance Assainissement pour l'année à venir. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le prix du m3 d'eau assainie à 0,93 € H.T. à compter du 1er août 2017.

Reunion extraordinaire du vendredi 30 juin 2017

Élections des délégués et des suppléants au sein du conseil municipal pour les élections sénatoriales

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel conformément à l'article R30 du code électoral.

La liste ci-dessous ayant obtenue la majorité absolue des voix est élue pour représenter la Commune de Chilleurs aux Bois au sein du collège qui procédera à l'élection sénatoriale :

5 Titulaires :	3 Suppléants :
BOUDIN Sébastien	DEGUIL Catherine
DENIAU Evelyne	TARRON Bernard
COLMAN Philippe	BARBIER Cathy
LOISEAU Christine	
BOUDIN Jean Claude	

Associations

ACAC

Section Club Photo

Tout d'abord merci pour vos nombreuses visites lors du goûter républicain le 14 juillet.

Au cours de cette manifestation, beaucoup d'entre vous ont découvert le club photo et ont manifesté leur étonnement de n'en avoir pas eu connaissance plus tôt. Sans doute s'agit-il d'un défaut de communication auquel le club compte rapidement remédier.

Lors du forum des associations, nous vous accueillerons sur notre stand, le 9 septembre prochain de 10 h 00 à 16 h 00. A cette occasion, vous pourrez découvrir les photos réalisées tout au long de l'après midi du 14 Juillet dernier dans le studio installé dans le parc de la Cour Gauthier (Atelier Photo- Portrait).

Vous pouvez dès à présent aller sur le lien suivant afin d'y avoir accès :

<https://www.jingoo.com>

Identifiant : BC73-13 JUILLET Mot de passe : 13072017

La semaine suivante, une seconde occasion vous sera donnée de découvrir plus en détail l'organisation et les activités du club, pendant sa « journée porte ouverte » qui aura lieu le 14 septembre.

Nous espérons que vous serez nombreux à répondre à cette double invitation.

Pour tout complément d'information vous pouvez adresser vos demandes à l'adresse suivante : acac.photo@gmail.com

Section Bibliothèque :

Depuis son ouverture, la bibliothèque s'est enrichie de nombreux ouvrages, et notamment vous trouverez dans l'entrée :

- Les nouveautés,
- Les Coups de Cœurs du Club lecture.

Durant l'année scolaire 2016-2017, l'école élémentaire a développé un projet sur la solidarité en partenariat avec « Action contre la faim ». Des tableaux, réalisés par les élèves, nous ont été confiés durant l'été. Venez les découvrir.

Dans le cadre de «L'ACAC» (bibliothèque), nous envisageons d'ouvrir une section «Art Textile».

Pour découvrir cette nouvelle activité, venez nous rejoindre au «Forum des associations» où nous exposerons des modèles avec démonstrations.

Nous serons présents au forum des associations, avec le Club Photo.



Amicale des anciens



Nous voici revenus d'un très beau séjour italien sur le lac Majeur.

VENREDI 15 SEPTEMBRE :

Nous partirons à 7 H 30 vers FRESNES dans le LOIR et CHER pour une visite guidée d'un orchidium : de la naissance de l'orchidée à sa mise en vente.

Nous déjeunerons à SASSAY au restaurant « le Bouchon ».

Puis nous nous rendrons à l'Atelier Saint Michel, visite et dégustation, avant de reprendre le chemin du retour.

Descente dans une cave pour un petit verre d'AOC de Touraine... La journée 77 €.

SAMEDI 7 OCTOBRE :

Chaloupée d'automne, ouverte à tous, 14 h 30 : début des jeux à la Salle Jeanne d'Arc.

DIMANCHE 5 NOVEMBRE :

Notre incontournable expo-vente annuelle. A la Salle Jeanne d'Arc et à la Salle du Relais, vous trouverez des vêtements et de quoi vous restaurer.

JEUDI 14 DÉCEMBRE :

L'année se terminera par un délicieux goûter gratuit pour les adhérents et les personnes désireuses de nous rejoindre en 2018.

DÉCEMBRE ?

Nous trouverons une journée pour emmener les personnes désireuses d'agrémenter la fin de l'automne, dans une ferme auberge....

Bonne fin d'été à tous.

Club informatique



Pour la future année 2017-2018, les cours débuteront en octobre.

Ils ont lieu, en période scolaire, chaque après-midi, du lundi au jeudi, de 14 h à 17 h.

Les cours du vendredi soir seront de nouveaux assurés, mais à partir de 18 h 30 au lieu de 20 h.

Les inscriptions aux différentes activités (initiation ou perfectionnement Word et Excel, apprentissage Windows, photos, internet, utilisation des tablettes, généalogie), se feront :

- Le samedi 9 septembre 2017 de 14 h à 16 h, au gymnase lors du forum des Associations,

- le samedi 23 septembre 2017 de 14 h à 17 h, dans les locaux du Club, 42 Grande Rue, lors de l'après-midi portes ouvertes.

Le Club est ouvert à toute personne qui désire apprendre à utiliser et à se servir d'un ordinateur, à échanger ses propres connaissances et en acquérir de nouvelles.

Vous pouvez contacter le secrétariat au 02.38.39.86.45 ou par mail à l'adresse : chilleurs.cic@orange.fr

Amis de l'orgue de Chilleurs

Cours d'orgue

Les Amis de l'Orgue de CHILLEURS informent que les cours d'orgue reprendront début octobre sous la direction de Benoît DOMEJEAN, professeur.

Ces cours s'adressent à tous : jeunes et adultes.

Pour tous renseignements, prendre contact avec l'association au : 02 38 39 87 80

Sur la route des Orgues du Pithiverais 7ème Festival septembre octobre 2017

Regroupant 7 communes de la région, le 7ème festival des orgues du Pithiverais est en préparation.

Les concerts débiteront le samedi 23 septembre, pour se terminer sur l'orgue prestigieux de PITHIVIERS le dimanche 15 octobre.

Retenez déjà la date du concert prévu à CHILLEURS AUX BOIS: samedi 7 octobre à 20 h 30.

Pour suivre la route des orgues du Pithiverais, voici les dates des concerts.

- Eglise d'**ASCHÈRES-le-MARCHÉ**, samedi 23 septembre à 20 h 30 Henri PAGET orgue, et Sylvie BONNET Soprano
 - Eglise de **BOYNES**, dimanche 24 septembre à 16 h Marie FAUQUEUR orgue et harmonium Philippe DOURNEAU Taragot.
 - Eglise de **PUISEAUX**, samedi 30 septembre à 20 h 30 Xavier EUSTACHE et l'ensemble baroque Fitzwilliam
 - Eglise de **BEAUNE-LA-ROLANDE**, dimanche 1er octobre à 16 h Gildas HARNOIS orgue et David HARNOIS Cor
 - Eglise de **CHILLEURS-AUX-BOIS**, samedi 7 octobre à 20 h 30 Benoît DOMEJEAN à l'orgue, Jean-Paul LEROY à la trompette Du Baroque au Jazz
 - Eglise de **BELLEGARDE**, dimanche 8 octobre à 16 h Olivier SALANDINI orgue, Clotilde VERWAERDE Flûte à bec.
 - Eglise de **PITHIVIERS**, dimanche 16 octobre à 16 h
- Concert de clôture sur les grandes orgues**
Damien COLCOMB orgue et Cordes autour des concertos de Corette

CONCERT de NOËL

Autre événement qui se prépare: le concert de Noël qui aura lieu le dimanche 17 décembre à 16 H en l'église, avec «L'ensemble vocal VENCOULIS».

Cet ensemble est dirigé par les chefs de Chœur Florence BARREAU-RAFFARD et Eric RAFFART, tous deux professionnels. Autre intervenant, Frédéric DESENCLOS, organiste qui accompagnera à l'orgue. Le programme proposé annonce un concert magnifique à la hauteur de cet ensemble vocal. Très beau concert en perspective à ne pas manquer.

C.O.C Foot

Samedi 1er juillet, foot en fête a réuni les licenciés jeunes et adultes, les parents et amis autour d'activités foot et tennis.

Julien DELONGLEE, footballeur professionnel au FC Chartres et parrain du club, s'est prêté aux jeux et photos avec les joueurs.

Nous remercions aussi le professeur de tennis pour sa participation.

La journée s'est terminée avec les sponsors autour du verre de l'amitié, suivi d'un repas partagé et convivial. La météo détestable n'a pas gâché la fête.

Merci à la Mairie pour le prêt du matériel et aux bénévoles pour la réussite de cette journée.

Nous serons présents au forum des associations le 9 septembre. Pour la saison 2017-18, nous recherchons un dirigeant, dirigeante pour les U9 (nés en 2009-2010).

Le COC Foot vous souhaite de bonnes vacances.

C. GIROUX, Président

Familles Rurales : Savoir-Faire

Comme les autres années, nous redémarrerons toutes nos activités nombreuses et variées, le 5 septembre.

Comme les autres années, nous sommes toujours d'accord pour accueillir toute personne : jeune ou moins jeune ou même un peu vieille, homme ou femme... bref, vous qui avez envie de partager un moment de vie tout en réalisant... un chef d'œuvre en cuisine, en couture, en cartonnage, etc...

Comme les autres années, le savoir-faire fait partie de la fédération Familles Rurales. Par rapport aux autres années notre Présidente : Fabienne GOUEFFON nous quitte après de nombreuses années de « bons et loyaux services ». Elle a rempli cette charge au moment où le centre de loisirs dépendait de Familles Rurales. Nous avons tous pu apprécier sa compétence et sa gentillesse.

Mais personne ne se bouscule pour la remplacer, vu mon grand âge, je ne veux accepter cette présidence. C'est pourquoi, nous sommes en train d'étudier la possibilité d'être rattachés à Familles Rurales de LOURY.

Pour nous, Chilleurois, cela ne changera rien ni dans notre existence, ni dans notre fonctionnement. Nous nous réunissons tous les mardis de 14 H à 17 H à la Salle du Relais, 23 rue des Tirelles (sauf pendant les vacances scolaires).

Nous vous attendons donc à la reprise du 5 septembre.

Colette HERGIBO

C.O.C Danse

Le COC Danse sera présent à la fête des associations le samedi 9 septembre de 10 h à 16 h pour les inscriptions de l'année 2017-2018.

Six cours de danse sont proposés cette année les lundis et vendredis (hors vacances scolaires) :

Cours Eveil / Cours Modern 1 / Cours Modern 2 / Cours Ados / Cours Lycéens / Cours Adultes

Nous espérons qu'un maximum d'inscriptions se feront ce jour afin d'organiser au mieux la répartition des cours et d'éviter tout changement en cours d'année.

Nous vous retrouverons donc avec plaisir ce samedi 9 septembre au gymnase !

Le bureau du COC Danse

La section de Gymnastique Volontaire

CHILLEURS AUX BOIS

Reprise de la Gymnastique Volontaire

Judi 7 septembre De 18 H 15 à 19 H 15

Pour la mise en place d'un nouveau cours, cours d'essai gratuit de PILATES pour TOUS à la Cour Gauthier, Route de Gallerand

A partir de 19 H 30, les adhérents de la saison 2016-2017 sont invités pour **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA GV** Suivie du traditionnel pot de l'Amitié

Samedi 9 septembre

La GV tiendra un stand au FORUM DES ASSOCIATIONS au gymnase de 10 H à 12 H puis de 14 H à 16 H Vous pourrez venir chercher des informations et/ou vous inscrire.

Mercredi 13 septembre et Jeudi 14 septembre

Reprise des cours : Les cours ont lieu comme d'habitude à la Cour Gauthier, Route de Gallerand à Chilleurs aux Bois

Pour les nouveaux, deux cours d'essai gratuits

4 cours différents sont proposés cette année :

Gym douce pour seniors, le mercredi matin de 9 H 30 à 10 H 30 avec Marie-Lise.

Gym adultes, le jeudi soir avec Dimitri

- de 17 H 45 à 18 H 45, **le nouveau cours de Pilates**

- de 18 H 45 à 19 H 45, gymnastique avec échauffement, renforcement musculaire, étirement

- de 19 H 45 à 20 H 45, gymnastique comme l'heure précédente

Dimitri adapte les difficultés et mouvements en fonction des possibilités de chacun.

Pour tout renseignement supplémentaire, appeler : le 02 38 39 87 21



ORGUES

EN PITHIVERAIS

7^{ème} festival
septembre-octobre 2017

église d'ASCHÈRES-le-MARCHÉ
samedi 23 septembre à 20h30
Henri PAGET orgue,
Sylvie BONNET soprano

église de BOYNES
dimanche 24 septembre à 16h
Marie FAUCQUEUR orgue et harmonium,
Philippe DOURNEAU taragot

église de PUISEAUX
samedi 30 septembre à 20h30
Xavier EUSTACHE orgue
et l'Ensemble Baroque FITZWILLIAM

église de BEAUNE-LA-ROLANDE
dimanche 1^{er} octobre à 16h
Gildas HARNOIS orgue,
David HARNOIS cor

église de CHILLEURS-AUX-BOIS
samedi 7 octobre à 20h30
Benoît DOMÉJEAN orgue,
Jean-Paul LEROY trompette

église de BELLEGARDE
dimanche 8 octobre à 16h
Olivier SALANDINI orgue,
Clotilde VERWAERDE flûte à bec

église de PITHIVIERS
dimanche 15 octobre à 16h
Damien COLCOMB orgue et cordes

Entrée libre,
participation suggérée 10€

conception graphique : LE TOUT A VAGIES

Conception Images'IN 02 38 76 62 35
et impression Neuville aux Bois

Loiret
votre Département

Centre-Val de Loire
www.regioncentre-valde Loire.fr

ASCHÈRES-LE-MARCHÉ AUXY BEAUNE-LA-ROLANDE BELLEGARDE BOYNES CHILLEURS-AUX-BOIS PITHIVIERS PUISEAUX